2025/002

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. LEROUX, CANU, COME, FOURNIER, LEROYER, LHERMITTE, FIAULT, LEDAUPHIN, JAMELOT, Mmes TARTIER, HARDY, QUINTON et ESTEBES.

Était excusée : Lysandre DUBOST – Pouvoir à Stéphane LEROYER

Secrétaire de séance : Jérôme LEDAUPHIN

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2024

La séance du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2024 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2025-001 SUPÉRETTE PLAN DE FINANCEMENT DETR

Après avoir présenté le projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords et avoir recueilli l'avis des membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que ce projet peut être financé par la DETR , le FSCR (Fonds de Soutien au Commerce Rural) et le F.N.A.D.T.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 HT, soit 667 160.03 €TTC.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que trois subventions vont être sollicitées : DETR, FNADT et FSCR suivant le plan de financement ci-dessous :

-	DETR	30 %	166 790.01 €
-	FNADT	20 %	111 193.34 €
-	FSCR	9 %	50 000.00 €
-	Fonds propres	41 %	227 983.34 €
			555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté,

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs,

- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu' en cas de modifications du cout estimatif des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2025-002 SUPÉRETTE PLAN DE FINANCEMENT FNADT

Après avoir présenté le projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords et avoir recueilli l'avis des membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que ce projet peut être financé par la DETR, le FSCR (Fonds de Soutien au Commerce Rural) et le F.N.A.D.T.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 € HT soit 667 160.03 €TTC.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que trois subventions vont être sollicitées : DETR, FNADT et FSCR suivant le plan de financement ci-dessous :

-	DETR	30 %	166 790.01 €
-	FNADT	20 %	111 193.34 €
-	FSCR	9 %	50 000.00 €
-	Fonds propres	41 %	227 983.34 €
			555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté,

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs,

- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2025-003 SUPÉRETTE PLAN DE FINANCEMENT FSCR

Après avoir présenté le projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords et avoir recueilli l'avis des membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que ce projet peut être financé par la DETR , le FSCR (Fonds de Soutien au Commerce Rural) et le F.N.A.D.T.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 HT, soit 667 160.03 €TTC.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que trois subventions vont être sollicitées : DETR, FNADT et FSCR suivant le plan de financement ci-dessous :

- DETR	30 %	166 790.01 €
- FNADT	20 %	111 193.34 €
- FSCR	9 %	50 000.00 €
- Fonds propres	41 %	227 983.34 €
		555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté,

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs,

- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2025-004 ACCESSIBILITÉ ÉGLISE

Suite à la revendication de certains de nos concitoyens, une étude concernant la possiblité d'aménagement d'une rampe d'accès PMR extérieure à l'église a été demandée.

Malgré les conclusions rendues par l'APAVE et l'acceptation par les services administratifs de la Préfecture d'une dérogation n'obligeant pas la mise en accessibilité PMR de cet établissement classé en 5ème catégorie, de type « V ». Le Conseil Municipal a souhaité solliciter une nouvelle étude via une entreprise de conseil et d'expertise en accessibilité. Premiére constation; l'aménagement de l'accessibilité par l'entrée principale se révéle totalement impossible pour des raisons de configuration du seuil du bâtiment.

L'étude s'est portée sur l'accessibilité par les chapelles, moyennant certains travaux de réaménagement. Ces travaux sont compris sans le terrassement, les réaménagements paysagers, et hors frais de maitrise d'œuvre (de l'ordre de 15000 €).

1ère option : Réalisation d'une rampe en bois longueur 27 ml de plan incliné pente de 5%, deux paliers de repos comprenant :

Forfait dépose de l'escalier existant
Fourniture et livraison de lames de terrasse en bois
Fabrication et pose de la structure de rampe
Fabrication et pose d'un garde-corps en acier galvanisé
Pour un montant de 57 009.90 HT soit 68 411.88 € TTC

2eme option : Réalisation d'une rampe avec une structure en béton bancher ou agglo bancheur :

- 5 000 € la préparation et la dépose
- 25 000 € la structure (avec une rampe en béton désactivé, un couronnement en pierre, des barbacanes de décompression, un enduit étanche côté église)
- 8 000 € l'habillage en pierre sur un côté
- 12 000 € les garde-corps

Pour un montant de 50 000 € hors frais de maîtrise d'œuvre et hors taxe soit 56000 € HT et 67 200 € TTC

3eme option : Réalisation d'une plateforme, fourniture et pose d'un élévateur :

- 9000 € maçonnerie et terrassement
- 38 348.40 € Fourniture et pose d'un élévateur
- 8160 € création et installation d'un passerelle en bois
- 957.60 € fabrication et pose d'un garde-corps
- 420 € arrivée électrique
- 4 176 € Etude de charge de la passerelle

Pour un montant de 56 886.00 € HT soit 63 712.32 € TTC

A cela s'ajoutent les frais annuels de vérification de sécurité

Après l'exposé des différentes propositions d'aménagement, avoir détaillé les critères techniques ainsi que les estimations techniques, le Conseil Municipal :

- **REJETTE** toute proposition d'aménagement d'accessibilité de l'église en se référant au diagnostic APAVE DU 02/07/2015 et à l'acceptation de la dérogation préfectorale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les frais d'étude à l'entreprise HABILE

2025-005 RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

Monsieur le Maire commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2023.

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

2025-006 LOYER DU 24 RUE ABBE JOLLY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement 24 Rue Abbé André Jolly est vacant.

Cette propriété de 83 m² comprend un rez de chaussée divisé en salle de séjour et cuisine, un étage comprenant deux chambres, un bureau, une salle de bain et un WC, au dessus un grenier non aménagé, une cave et une cour donnant sur le 11 Rue de la Rénière.

A ce jour, le loyer mensuel était de 418.34 €, plus 10 € de provision pour charge d'entretien de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de remettre ce logement à la location,

- **FIXE** à 440 € mensuel le montant du loyer et à 10 € mensuel la provision pour charge d'entretien de la chaudière,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain conseil : 10/03/2024 et 14/04/2025

- Prochaine commission des finances : 07/04/2025

- Commission voirie : date à déterminer

- Prolongation de l'arrêt de travail de Stéphane Gontier
- Columbarium : 2e chiffrage de la porte et des vitraux
- Passage de la balayeuse
- Mise en vente de la porte de la chapelle : estimation à 500 €

La séance est levée à 23 heures 20

Le Secrétaire

Jérôme LEDAUPHIN

Le Maire

Éric LEROUX

CANU Emmanuel | COME Michel | FOURNIER Hubert

LEROYER Stéphane | LHERMITTE Yvon | FIAULT Franck

JAMELOT Jean-François | TARTIER Christine | HARDY Estelle

QUINTON Véronique | CHATEL Laëtitia